

## **BILANS MEDICAUX DES ARBITRES**

| Destinataires : Arbitres Clubs, Départementaux, |
|---|
| Championnat de France et Haut Niveau            |
| Nombre de pièces jointes :                      |
| ⊠Information                                    |
| □Diffusion vers :                               |
| ⊠Echéance de rénonse : 25 iuillet 2017          |

## Qui fait l'examen?

#### A. Arbitre Club

Médecin de famille / Médecin agréé si + de 35 ans

B. Arbitre Départemental, Championnat de France ou Haut Niveau Médecin agréé

## Nature du bilan médical

## A. Arbitre Club -> envoi au Comité Départemental pour enregistrement

### 1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB

L'arbitre garde son dossier et envoie <u>la page 5 du dossier</u> signée par le médecin ayant effectué l'examen au Comité Départemental

## 2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie <u>la page 5 du dossier</u> signée par le médecin agrée ayant effectué l'examen au Comité Départemental

# B. Arbitre Départemental → envoi au Comité Départemental pour enregistrement

### 1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB

L'arbitre garde son dossier et envoie <u>la page 5 du dossier</u> signée par le médecin agrée ayant effectué l'examen au Comité Départemental

## 2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos ainsi que les éventuels examens complémentaires selon avis du médecin agrée

L'arbitre garde son dossier et envoie <u>la page 5 du dossier</u> signée par le médecin agrée ayant effectué l'examen au Comité Départemental

## C. Arbitre Régional → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

#### 1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agrée à la Commission médicale régionale pour validation.

## 2. Après 35 ans (au 01 /01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agrée

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agrée à la Commission médicale régionale pour validation.

# D. Arbitre Championnat de France → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

#### 1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agrée à la Commission médicale régionale pour validation.

## 2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agrée

Test d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2014)

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agrée à la Commission médicale régionale pour validation

### E. Arbitre Haut Niveau → envoi à la FFBB pour validation par la COMED

## 1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agrée à la COMED Fédérale avant le 25 juillet 2017.

### 2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

Epreuve d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2014)

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agrée à la COMED Fédérale avant le 25 juillet 2017.

Contact Mail: <a href="mailto:ldumas@ffbb.com">ldumas@ffbb.com</a> Tél.: 01.53.94.25.82

| Rédacteur   | Vérificateur                            | Approbateur                               |
|---|---|---|
| Léa Dumas<br>Assistante au Secrétariat<br>Général | Bernard DANNEL<br>Président de la COMED | Thierry BALESTRIERE<br>Secrétaire Général |
| Référence   | 2017-03-21 0 COMED Note arbitres        |   |